

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 17 septembre 2018 à 19h30 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Pierre Harton
Siège #2 - Donald Toussaint
Siège #3 - Gérald Melanson
Siège #4 - Stéphanie Lizotte
Siège #5 - Denis-Paul Ouellet
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Céline Avoine. Madame Lorraine B. Morneau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière-adjointe, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification, du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte.

**260-09
2018**

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 3.9.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

- 3.1** - Adoption du règlement no. 02-2018 sur les nuisances
- 3.2** - Mandater Mme Avoine pour négociation avec La Direction de la protection des droits de la personne
- 3.3** - Déneigement trottoir pour hiver 2018-2019
- 3.4** - Heures pour Kim Blanchet
- 3.5** - Employés OTJ pour hiver
- 3.6** - Nettoyage du garage municipal et caserne incendie
- 3.7** - Acception de la proposition du Laboratoire pour analyses granulométriques Avenue de l'Aqueduc
- 3.8** - Changement de poignée de porte et registre de détenteurs de clés pour O.T.J.
- 3.9** - Demande d'autorisation par le Club de motoneige pour remplacement de ponceaux.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

**261-09
2018**

3.1 - Adoption du règlement no. 02-2018 sur les nuisances

Considérant qu'à la lecture du projet de règlement no. 02-2018 relatif au règlement sur les nuisances, il a été constaté que l'article 11 est trop sévère et/ou trop limitatif;

Considérant que le chapitre 14 du règlement 08-2016 concernant la prévention des incendies serait plus approprié;

Considérant ne pas savoir si le conseil peut changer par lui-même le libellé de l'article 11 du projet de règlement 02-2018;

Il est résolu à l'unanimité de prévoir l'adoption du règlement no. 02-2018 à la séance régulière du 01 octobre 2018 lorsque nous aurons pris les informations auprès de Me Catherine Lauzon à ce sujet.

**262-09
2018**

3.2 - Mandater Mme Avoine pour négociation avec La Direction de la protection des droits de la personne

Attendu que pour faire suite à la résolution no. 209-07-2018 dans laquelle le conseil municipal demeurerait sur sa position concernant l'intégration au terrain de jeu d'un garçon qui avait besoin d'être accompagné par une technicienne en éducation spécialisée;

Attendu qu'une plainte de la part de la mère a été déposée à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;

Attendu qu'une séance de médiation avec Mme le maire, la mère de l'enfant, la travailleuse sociale, et la médiatrice de la commission;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu à l'unanimité que Madame Céline Avoine, maire soit autorisée à négocier et à signer une entente au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue dans ce dossier portant le no. C0821_18.

**263-09
2018**

3.3 - Déneigement trottoir pour hiver 2018-2019

Il est proposé par le conseiller Donald Toussaint et résolu à l'unanimité de demander à Gérard de Armand Pelletier & fils s'il serait encore intéressé à faire le déneigement des trottoirs, cour Complexe, cour garage municipal, cour caserne, cour S.A.Q. et cour côté nord de l'Église et à quel taux.

**264-09
2018**

3.4 - Heures pour Kim Blanchet

Attendu que Mme Marie-Claude Chouinard, directrice générale est en congé de maladie pour une période indéterminée;

Attendu que Mme Lorraine B. Morneau, directrice générale adjointe doit remplacer Mme Chouinard à son poste;

Attendu que la chargée de projet, Mme Lysianne Mercier quittera le 28 septembre pour un congé de maternité;

Attendu que Mme Kamille Jean est la remplaçante de Mme Mercier;

Attendu que Mme Kim Blanchet a été engagé 12 heures pour faire le classement;

Il est résolu à l'unanimité d'engager Mme Kim Blanchet pour plus ou moins 36 hrs/sem ou selon les besoin en raison de toutes les contraintes actuelles et des besoins au bureau qui sont différents que lors de son engagement, et ce jusqu'au retour de Mme Chouinard ou Mercier.

**265-09
2018**

3.5 - Employés OTJ pour hiver

Il est résolu à l'unanimité que Mme Jacinthe Pelletier assume l'ouverture et la fermeture de même que l'entretien ménager du bâtiment de l'O.T.J. pour

l'hiver 2018-2019, qu'un contrat d'entente sera signé entre les parties avec les modalités d'engagement. Les employés municipaux feront le glaçage de la patinoire et de l'anneau de glace et l'entretien extérieur, tel que le deneigement, etc.

**266-09
2018**

3.6 - Nettoyage du garage municipal et caserne incendie

Il est résolu à l'unanimité d'engager Mme Jacinthe Pelletier pour faire l'entretien ménager au garage municipal et à la caserne incendie, en raison du manque de temps des employés pour exécuter ces tâches. Un contrat d'engagement sera également signé entre les parties afin de fixer les modalités de paiement.

**267-09
2018**

3.7 - Acceptation de la proposition du Laboratoire pour analyses granulométriques Avenue de l'Aqueduc

Pour faire suite à la résolution no. 257-09-2018, il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la firme GHD consultants Ltée au montant de 24 719.63\$ tel que déterminé dans le bordereau de soumission pour le contrôle qualitatif lors des travaux de l'Avenue de l'Aqueduc (de la rue de l'Anse à la Rte 204).

**268-09
2018**

3.8 - Changement de poignée de porte et registre de détenteurs de clés pour O.T.J.

Puisque la Municipalité est maintenant propriétaire de l'immeuble de l'O.T.J. et ce, depuis le 13 septembre 2018, il est résolu à l'unanimité de faire changer toutes les serrures, de monter un registre pour y inscrire le nom des nouveaux détenteurs des clés du bâtiment afin d'avoir un suivi.

**269-09
2018**

3.9 - Demande d'autorisation par le Club de motoneige pour remplacement de ponceaux.

Considérant avoir reçu une demande de la part du Club de Motoneige de la Côte du Sud inc.;

Considérant que le Club veut relocaliser la sortie du sentier no. 55 nord dans le rang Lafontaine pour éviter la circulation sur la voie publique et ainsi améliorer la quiétude des résidents;

Considérant que des travaux de restructuration d'un chemin existant sur le lot de M. Rodrigue Chouinard dans le Rang Brise-Culotte (cadastre 5783701);

Considérant le besoin de remplacement de ponceaux défectueux ainsi que le redressement de courbes dangereuses;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Denis-Paul Ouellet, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de Motoneige de la Côte du sud Inc. à procéder aux travaux prévus selon les recommandations de l'inspecteur municipal s'il y a lieu.

**270-09
2018**

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte , appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu que la séance soit levée à 20:40 heures.

Céline Avoine, mairesse

Lorraine B. Morneau d.g.a./s.t.a.